



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 13 septembre 2023**

2023/055

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 08 septembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme Régine HURLIN Alain – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri (20h50) - COULON Daniel - Mmes POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil - Mme DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -

ABSENTS EXCUSES : MM FABRE - Mmes FOURES Josiane - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille – MM REBUFFAT - ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS :
Mme Josiane FOURES à Mme Régine HURLIN
M. Alain FABRE à M. Jean-Marc HIBSCHELE
Mme ARNAUD GIBOULET à Mme Jessica DECORO
Mme Sybille BAECKER à Mme Marie Gil SCHMITT
M. Jacky REBUFFAT à Mme Nadia MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

OBJET : Demande de FDC traversée de VIC

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui rappelle que le conseil départemental a commencé la partie de travaux qui le concerne. La commune attend la réunion de la commission départementale pour avoir le montant exact de la participation du département. La tranche conditionnelle relative au chemin des Gours concerne l'aménagement prévu dans l'hypothèse où le bus arriverai jusqu'à Vic.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la commande adressée au cabinet INECO – immeuble Les jardins de la Bourgade – avenue Georges Pompidou – 30700 UZES, pour une prestation de maîtrise d'oeuvre dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée du hameau de VIC,

CONSIDERANT le projet de plan de financement joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Article 1^{er} : D'approuver le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération et solliciter les fonds de concours de Nîmes Métropole pour les travaux de rénovation complète de la traversée du hameau de Vic dont le coût hors taxes est estimé par le maître d'œuvre à 158 758.80 € hors taxes.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,
Gilles TIXADOR



